
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2020

Année 2020

Délibération n°

127

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Objet : espace aménagé, réservé aux camping-cars aux Perrières

L'an DEUX MIL VINGT

Le 26 Octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LES GETS - 74260,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. ANTHONIOZ Henri, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 octobre 2020

Présents : MM. ANTHONIOZ Henri, BERGOEND Simon, VINET Philippe, MUGNIER Michel,
DUCRETTET Olivier, HOMINAL Pierre, MUTILLOD Christophe et Mesdames
BERGOEND Myriam, ANTHONIOZ Laëtitia, ANTHONIOZ Isaline et DEGOUT Gaël.

Absents excusés : M. DELECHAT Grégory et Mmes MARTEL Mireille, PERNOLLET Stéphanie,
TRICOU Laurence

Procuration : Mme TRICOU Laurence à M. BERGOEND Simon

M. BERGOEND Simon a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs des emplacements des camping-cars sur le parking des Perrières.

Cet espace est bien délimité, il comporte un seul accès, des sanitaires publics sont à disposition à proximité. Le terrain comprend entre 25 et 30 emplacements de camping-cars.

En conséquence, il propose de louer les emplacements et d'augmenter de 3% en moyenne les tarifs, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Il rappelle que la régie de recette des droits de place du marché a été élargie à la location des emplacements des camping-cars, sur le terrain réservé à cet effet aux Perrières.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents, ou représentés,

Vu la délibération du 17 décembre 2009 ;

Décide de fixer les tarifs des locations des emplacements comme suit, à compter du 1^{er} décembre 2020 :

Tarifs

- ⇒ 1 jour : 21 € l'emplacement
- ⇒ 2 jours : 35 € l'emplacement
- ⇒ 3 jours : 52 € l'emplacement
- ⇒ 4 jours : 66 € l'emplacement
- ⇒ 5 jours : 86 € l'emplacement
- ⇒ 6 jours : 104 € l'emplacement
- ⇒ 7 jours, soit la semaine : 121 € l'emplacement

Ainsi fait et délibéré aux Gets, les jour, mois et an susdits.

Le Maire des Gets,
H. ANTHONIOZ